
POLE AMENAGEMENT-----
DIRECTION DE L'ESPACE
PUBLIC-----
Division Etudes et Travaux
Voirie Eau et Assainissement-----
SMNOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESE

OBJET : Convention de financement avec le Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU) pour la réalisation des études et des travaux de réaménagement de la rue d'Austerlitz entre les rues de la République et Jean Jaurès

P. J. : 1 projet de délibération

Pour la mise en œuvre des opérations 3.10 «Création de réseaux d'eaux usées dans les rues de l'Alma-André Ballande et d'Austerlitz, entre les rues de la République et Jean Jaurès», et 5.2 «Renforcement du réseau d'eaux pluviales dans la rue de l'Alma-André Ballande» du Schéma Directeur d'Assainissement de la Ville, le conseil municipal a autorisé, par délibération n° 2011/1032 du 15 septembre 2011, la signature d'un contrat de représentation et d'assistance à caractère administratif et technique avec la SODEMO pour la réalisation des études et travaux d'aménagement de la rue de l'Alma – André Ballande.

Le programme du Néobus, approuvé en Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports Urbains (S.M.T.U.) du 24 mai 2012, puis modifié en décembre 2014 et en avril 2015, a inscrit le tracé sur la rue d'Austerlitz dans les deux sens.

Il a été décidé que la Ville de Nouméa et la SODEMO réaliseraient l'opération d'aménagement sur la rue d'Austerlitz, entre les rues de la République et Jean Jaurès, carrefours exclus, en intégrant les contraintes liées au Néobus, et que le S.M.T.U. participerait à son financement.

Un marché de travaux portant sur l'aménagement de la rue de l'Alma-André Ballande, entre les rues du général Mangin et d'Austerlitz, et de la rue d'Austerlitz, entre les rues de la République et Jean Jaurès, a été signé avec la SODEMO en avril 2017. Les travaux sur la rue de l'Alma-André Ballande ont démarré en juillet 2017 et ceux de la rue d'Austerlitz en novembre 2017. Ces derniers devraient s'achever mi-2018.

La Ville et le S.M.T.U. ont convenu de la participation financière du Syndicat à hauteur de 40 % des frais liés aux études et travaux d'aménagement de voirie de la rue d'Austerlitz entre les rues de la République et Jean Jaurès, représentant un montant total de 85.384.000 F/CFP TTC.

Ce montant intègre la participation du S.M.T.U. à la fois aux études, à la maîtrise d'ouvrage déléguée et aux travaux correspondant à :

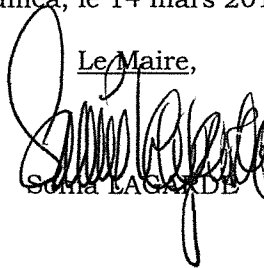
- La pose des bordures et caniveaux ;
- Le renforcement en profondeur de la chaussée support du Néobus ;
- La réfection des trottoirs ;
- La réfection de l'éclairage public ;
- La mise en œuvre de la signalisation.

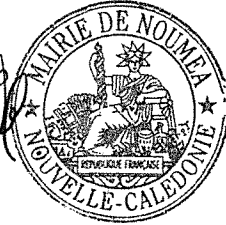
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à signer avec le S.M.T.U., la convention de financement pour la réalisation des études et des travaux de réaménagement de la rue d'Austerlitz entre les rues de la République et Jean Jaurès.

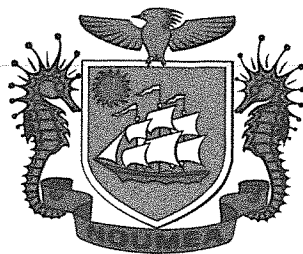
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 mars 2018

Le Maire,


SONIA LACARDE





VILLE DE NOUMEA

NOUVELLE CALEDONIE 284

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 3 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 14.03.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 28.03.2018	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Charles ERIC
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dina REY
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sabine KAGY
Nombre de présents	:	34	M.	Mathieu OUANEMA	M.	André WAMO
			M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants (15 procurations)	:	49	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			M.	Christophe OBLED	M.	Gilles UKEIWE
			M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Sonia BACKES
			M.	Christophe CHEVILLON	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
			Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant la signature d'une convention de financement avec le Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU) pour la réalisation des études et des travaux de réaménagement de la rue d'Austerlitz entre les rues de la République et Jean Jaurès

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 3 AVR. 2018

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

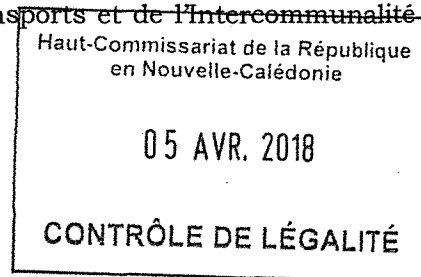
VU la délibération du conseil municipal n° 2011/1032 du 15 septembre 2011 relatif la signature d'un contrat de représentation et d'assistance à caractère administratif et technique avec la SODEMO pour la réalisation des études et travaux d'aménagement de la rue de l'Alma – André Ballande,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/41 du 14 mars 2018,

La Commission de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité entendue en séance du 21 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :



ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est habilité à signer avec le Syndicat Mixte des Transports Urbains (S.M.T.U.), la convention de financement pour la réalisation des études et des travaux de réaménagement de la rue d'Austerlitz entre les rues de la République et Jean Jaurès.

ARTICLE 2 /

Le S.M.T.U. participe financièrement aux études, à la maîtrise d'ouvrage déléguée et aux travaux sur la rue d'Austerlitz entre les rues de la République et Jean Jaurès, dans le cadre du projet Néobus, pour notamment :

- La pose des bordures et caniveaux ;
- Le renforcement en profondeur de la chaussée support du Néobus ;
- La réfection des trottoirs ;
- La réfection de l'éclairage public ;
- La mise en œuvre de la signalisation.

ARTICLE 3 /

La participation du S.M.T.U. s'élève à 40 % du montant des études et travaux sur la rue d'Austerlitz soit une participation estimée à 85.384.000 F/CFP TTC

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée au S.M.T.U.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 3 AVR. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 5 AVR. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (D.E.T.V.E.A.)	- 1
SGL (C.P.A.)	- 1
S.M.T.U.	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 5 AVR. 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le - 6 AVR. 2018
~~et transmis le~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances